

<https://cdurable.info/Parc-National-des-Calanques-Marseille-Cassis-La-Ciotat-Provence-Mediterranee.html>

Le 1er Parc périurbain d'Europe, 10ème Parc national de
France

Création du Parc national des

Calanques : enfin la

reconnaissance d'un

patrimoine d'exception aux



portes de Marseille

Date de mise en ligne : mercredi 18 avril 2012

- Planète - Contribution Ecologique -

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Le Premier ministre François FILLON a signé aujourd'hui (18 avril 2012) le décret de création du Parc national des Calanques. Situé dans les Bouches-du-Rhône, aux portes de Marseille, il s'agit du 10ème parc national français et du 1er parc périurbain d'Europe. Paysage emblématique de la Provence méditerranéenne, le site des Calanques est connu dans le monde entier pour sa valeur paysagère, sa biodiversité et son patrimoine culturel. La proximité immédiate de ces espaces naturels sauvages avec la deuxième ville de France est le principal défi que devra relever le Parc national avec l'aide de tous ses partenaires ...

Un patrimoine paysager, naturel et culturel unique

Célébré par les plus grands artistes - de Cézanne à Frédéric Mistral - pour ses paysages grandioses, le site des Calanques est également un formidable réservoir de biodiversité terrestre et marine. On y dénombre ainsi près de 140 espèces protégées : de la Sabline de Marseille à l'herbier de Posidonie, des coraux profonds de la Cassidaigne aux forêts matures de chênes verts, de l'aigle de Bonelli au cachalot, ou encore de la grotte Cosquer au cabanon et la barque de pêche, les Calanques offrent une biodiversité (avec plusieurs dizaines d'espèces rares voire endémiques) et un patrimoine culturel matériel et immatériel d'une très grande richesse. C'est cet ensemble unique d'écosystèmes terrestres et marins, littoraux et insulaires, culturel et historique, que le Parc national des Calanques aura pour mission de protéger et de valoriser, pour les populations résidentes, les visiteurs d'un jour et les générations futures.

Que ce soit au dessous ou au dessus du niveau de la mer, le relief est omniprésent dans tous les paysages des Calanques, élément indissociable du caractère du parc national. Découverte de ce territoire hors-norme, qui avec 2 millions de visiteurs par an, est l'un des sites naturels les plus visités de France :

En surface : Les paysages, un écrin de massifs calcaires tourné vers le large

Ce territoire, situé à proximité immédiate des villes, se caractérise par des paysages contrastés, entre terre et mer, dont les calanques sont la caractéristique la plus singulière.

Les territoires constituant le coeur des Calanques constituent un vaste espace sauvage et préservé, essentiellement escarpé et sans ressources en eau, qui culminent avec les falaises Soubeyrannes, le Mont Carpiagne ou le Cap Canaille.



80% du coeur est protégé au titre des sites classés, reconnaissance réglementaire de sa grande valeur en tant que site pittoresque. L'histoire géologique et climatique a façonné des paysages naturels grandioses : les Calanques, échancrures profondes dans une côte au calcaire d'un blanc étincelant, où la mer pénètre dans les terres entre des falaises abruptes alors même qu'elle était à plusieurs dizaines de mètres plus bas par le passé. Au massif des Calanques, répond celui du Cap Canaille et de ses falaises Soubeyrannes aux tons ocre à orangé, parmi les plus hautes d'Europe.

Sous la mer : des reliefs sous-marins remarquables

Cette richesse terrestre trouve son équivalent dans les prolongements sous-marins des reliefs karstiques à l'architecture complexe et chahutée (arches, grottes, surplombs, tombants...). L'inclusion d'un coeur marin permettra de mieux protéger ces paysages sous-marins, certains naturels, d'autres liés à de nombreuses et parfois très anciennes épaves.

Des milieux naturels terrestres d'une grande diversité malgré de fortes contraintes climatiques



La diversité des milieux naturels (massifs calcaires, littoral marin, îles et îlots...) et des conditions de vie particulièrement rudes (sécheresse estivale, sol calcaire, embruns salés...) permettent la présence d'espèces rares et spécifiques faisant de ce territoire une référence pour les milieux méditerranéens. La majorité du territoire est une mosaïque de garrigues, de landes et de pelouses dont la composition floristique est particulièrement riche. Les nombreuses falaises et grottes, notamment, abritent une flore et une faune remarquables, espèces ayant développé des stratégies d'adaptation à ce milieu hostile : mousses, algues, fougères, coléoptères, lézards, chiroptères, oiseaux nicheurs... La plupart est réglementairement protégée au niveau national ou communautaire. Certaines espèces végétales sont endémiques de Basse Provence (Genêt de Lobel) d'autres du coeur lui-même comme la Sabline de Provence, l'Astragale de Marseille ou l'orchidée endémique l'ophrys massiliensis (voir vidéo ci-dessous) :

Les archipels de Riou, du Frioul et l'Ile Verte, soumis à de fortes pressions (fréquentation, espèces invasives), sont pourtant des refuges pour des espèces remarquables. C'est le cas d'oiseaux marins menacés comme le Puffin cendré, le Puffin de Méditerranée, l'Océanite tempête.

A l'intérieur des terres, on relève un unique couple d'Aigle de Bonelli - espèce devenue très rare en France - faisant

jusqu'ici l'objet d'un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope.

Des milieux marins riches d'une grande biodiversité

La surface du coeur marin représente cinq fois la partie terrestre. Il regroupe quasiment toute la diversité des milieux et espèces méditerranéens, compte tenu d'une courantologie et d'une topographie particulièrement complexes, depuis les canyons profonds (jusqu'à - 1250 m) parsemés de coraux d'eaux froides, jusqu'aux petits fonds d'herbier de Posidonie, habitat prioritaire et écosystème pivot des espaces littoraux, et aux encorbellements à Lithophyllum en surface.

Cette diversité de reliefs, associée à des eaux d'une grande richesse (apport de l'embouchure du Rhône, courant ligure, « upwelling » [1] ...), fait que le coeur abrite de nombreuses espèces recouvrant l'ensemble du cycle alimentaire du phytoplancton jusqu'aux espèces prédatrices.



Malgré une importante biodiversité marine, les populations de nombreuses espèces ne présentent souvent pas un « bon état », que ce soit en termes de taille ou de quantité :

- ▶ le Corb et le Mérou brun, espèces emblématiques de Méditerranée, qui, malgré un moratoire national institué pour ce dernier en 1993, ne présentent pas des effectifs à la hauteur de ce que l'on constate dans de nombreuses Aires Marines Protégées ;
- ▶ la Grande Nacre, le plus grand coquillage de Méditerranée, vivant au sein de l'Herbier et dont les individus de grande taille deviennent rarissimes ;
- ▶ l'herbier à Posidonie, « espèce pivot » de Méditerranée servant à la reproduction, de nurserie, d'habitat et dont les surfaces auraient diminué à l'échelle du coeur de 40% en une quarantaine d'années compte tenu des pressions anthropiques (mouillages) et de la pollution. L'état des lieux réalisé pour Natura 2000 a montré que seul 20% était en « bon état », notamment dans les principales calanques. La régression semble s'être stabilisée ces dernières années [2] ;
- ▶ les Oursins, les Langoustes, etc. dont les effectifs sont en constante diminution et les individus de taille de plus en plus réduite compte tenu de la pression de prélèvement ;
- ▶ le Corail Rouge, récolté depuis l'antiquité, dont les branches de plus de quelques centimètres se trouvent dorénavant à des profondeurs de plusieurs dizaines de mètres ;
- ▶ l'Hippocampe dont les deux espèces de Méditerranée sont devenues particulièrement rares du fait de la dégradation des habitats (herbiers notamment) et de sa capture volontaire ou non.

Ces milieux littoraux sont représentatifs de la richesse écologique exceptionnelle du bassin méditerranéen, un des «

points chauds » mondiaux de la biodiversité. Ils sont riches mais vulnérables.

Patrimoine culturel : une histoire méditerranéenne millénaire

Le coeur du parc national des Calanques a été occupé par l'homme depuis plusieurs milliers d'années : la grotte Cosquer, au cap Morgiou, décorée de peintures rupestres dont les premières datent d'il y a 27 000 ans, est le témoignage le plus extraordinaire de cette occupation.

De nombreux vestiges plus récents (du 15^e au 20^e siècle), restent visibles, la plupart étant à proximité des villes ou sur le littoral (anciennes usines, fours à chaux, forts militaires, batteries, cabanons, etc.). Ils sont rarement valorisés, généralement voués à l'oubli ou à la ruine. En outre, selon les experts, le potentiel archéologique du coeur semble important, même si très peu documenté. Quant aux fonds marins, on y trouve plus de 100 épaves.

Le « cabanon » au sein des calanques habitées, témoin le plus visible d'un certain art de vivre et datant pour certains du 19^{ème} siècle, est aussi un objet patrimonial fort, à l'authenticité souvent encore préservée.

Une « mythologie des calanques » s'est également développée au cours des âges, compte tenu sans doute du caractère grandiose et impressionnant de certains sites et du contraste fort qu'ils présentent avec les villes.

Ce territoire est l'un des berceaux de la civilisation méditerranéenne avec en filigrane toute les mythologies qui y sont liées et dont le parc national est aussi une reconnaissance.

Un parc national pour protéger et valoriser des patrimoines fragiles entre la terre et la mer

Ce Parc, fruit d'un long travail de concertation avec tous les acteurs concernés, a pour vocation de concilier au mieux les activités professionnelles et de loisirs (pêche, chasse, tourisme) avec la protection de ce territoire. Lutte contre les incendies, réduction de la pollution, meilleure organisation de la fréquentation du public... autant d'objectifs au coeur des missions du Parc national qui garantira un cadre structuré de gestion et de protection de ce site unique, au croisement de la terre et de la mer.

Concilier la protection des patrimoines avec le développement durable des activités socio-économiques

Une charte pour organiser l'utilisation de l'espace par les activités socio-économiques. On dénombre de multiples usages dans le coeur du parc national :

- ▶ Chasse : activité traditionnelle organisée dans le coeur du parc selon les modalités définies dans la charte.
- ▶ Escalade : activité sportive qui a conféré au massif des Calanques une grande part de sa renommée. Plus de 3 000 voies sont dénombrées. La charte aide à concilier cette pratique avec la présence le long des voies, des oiseaux nicheurs, des chauve-souris et des espèces végétales particulières des corniches.
- ▶ VTT : activité sportive peu développée compte tenu des règlements actuellement applicables.
- ▶ Batellerie : activité touristique qui permet la découverte des calanques dans le respect des bijoux sous-marins et terrestres qu'elles contiennent. Quand le milieu est trop fragile, les plus gros bateaux - plaisance comprise - ne peuvent pas accéder au fond des calanques étroites (En Vau, Port Pin par exemple).
- ▶ Plaisance : activité caractéristique du parc national, qui se poursuivra selon certaines modalités simples de respect des milieux (exemple : le mouillage aura lieu en dehors des herbiers de Posidonie).
- ▶ Pêche professionnelle et amateur : la pêche artisanale est très présente. La pêche amateur est également

développée, ainsi que la « pêche » sous-marine. L'ensemble de ces prélèvements dans le milieu peuvent influencer à la fois sur la diversité biologique et sur la ressource halieutique, dont les populations et les tailles spécifiques sont parfois en déclin. Aussi, ces activités feront l'objet d'un suivi par le parc national pour permettre de conduire des mesures de préservation des richesses et ressources marines. La suspension des « oursinades » ces dernières années du fait de l'état de la ressource, est un exemple de mesure concrète.

Voici quelques exemples d'opérations menées par l'ONF (Office National des Forêts) sur le territoire du Parc :

▶ La protection de la Sabline de Provence :

▶ La protection du faucon pèlerin :

▶ Une Police de la nature :

Un parc maritime

Le Parc national des Calanques est avant tout un parc maritime, puisque 90% de sa surface est en mer. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, adoptée aujourd'hui par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, également chargé de la mer.

Cette stratégie définit :

- une nouvelle gouvernance des océans, reposant sur la mobilisation des acteurs autour d'orientations partagées ;
- une méthode pour la création et la gestion des aires marines protégées ;
- des priorités par façade ou bassin maritimes.

Fruit de deux ans de concertation dans le cadre du Grenelle de la mer, sous la direction de Jérôme BIGNON, président des aires marines protégées, la nouvelle stratégie doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement de placer 20% des eaux françaises sous protection à l'horizon 2020. Grâce à la création de quatre nouveaux parcs marins depuis 2010, 11% des espaces maritimes sont d'ores et déjà protégés.

Trois nouveaux parcs naturels marins, **Estuaires picards et mer d'Opale**, **Estuaire de la Gironde et des Pertuis**, **Bassin d'Arcachon** devraient voir le jour d'ici à la fin de cette année. En outre, la mise à l'étude du parc naturel marin de Martinique vient d'être engagée par un arrêté publié aujourd'hui.

Pour en savoir plus

Parc national des Calanques : chiffres clés

[Une surface essentiellement maritime : 158 100 ha dont 141 500 ha en mer (89,5%)]

▶ 10e parc national français (le 7e en métropole, le 3e marin et le 1er périurbain).

- ▶ Une surface essentiellement maritime : 158 100 ha dont 141 500 ha en mer (89,5%)
- ▶ Coeur terrestre : 8 300 ha
- ▶ Coeur marin : 43 500 ha
- ▶ Aire Optimale d'Adhésion (AOA) : 8 300 ha
- ▶ Aire Maritime Adjacente (AMA) : 98 000 ha

Au total, 7 communes sont concernées par le Parc national dont 3 pour le seul coeur : Marseille, Cassis et La Ciotat. Les Autres étant : Carnoux-en-Provence, La Penne-sur-Huveaune, Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule.



Grandes étapes de la création du Parc national des Calanques

Paysage remarquable, la valeur patrimoniale des Calanques réside également dans la grande richesse de la biodiversité et dans sa tradition culturelle, témoignage vivant d'un art de vivre méditerranéen séculaire. La protection de ce site d'exception réputé dans le monde entier débute à la fin du 19e siècle avec l'achat par l'Etat de terrains confiés à la gestion de l'Office des Eaux et Forêts (aujourd'hui Office national des Forêts - ONF). Ce mouvement s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui sous l'impulsion de l'Etat, des communes et des nombreuses associations locales.

- ▶ 1999 : création du GIP (Groupement d'Intérêt public) des Calanques.
- ▶ 2000 : premières « Patrouilles vertes » du GIP : dispositif terrestre de sensibilisation des visiteurs des Calanques qui s'appuie sur des équipes mobiles de jeunes diplômés en environnement.
- ▶ 2003 : désignation du GIP en tant qu'un des opérateurs Natura 2000 du grand site « Iles Marseillaises, Calanques, Cap Canaille et Massif du grand Caunet ». Importante phase d'études, inventaires, diagnostics naturalistes, élaboration des « documents d'objectifs ».
- ▶ 2006 : loi du 14 avril 2006 réformant le statut des parcs nationaux, véritable point de départ du projet de parc national des Calanques.
- ▶ 2009 : loi Grenelle 1 actant la création d'un nouveau parc national en milieu méditerranéen. Le 30 avril, signature par le Premier ministre de l'arrêté du périmètre de prise en considération du projet.
- ▶ 2011 : concertation pour l'élaboration des projets de charte et de réglementation en coeur du futur Parc national.
- ▶ 2011 : élaboration d'un projet de charte, prenant en compte les modifications issues des différentes consultations, mais aussi des recommandations des instances nationales (Conseil National de la Protection de la Nature - CNPN et Comité Interministériel des Parcs nationaux - CIPN) et des arbitrages de l'Etat. Approbation de ce projet par le GIP le 24 juin, suivie de consultations publiques (Consultations institutionnelles et Enquête publique) d'août à novembre.

- ▶ 2012 : approbation du projet en assemblée générale du GIP le 20 janvier, puis en CNPN le 3 février, en CIPN le 7 février. Transmission au Conseil d'Etat en mars.
 - ▶ 2012 : concertations et études avec l'ensemble des acteurs locaux (associations d'habitants, socioprofessionnels, associations sportives, associations de protection de l'environnement, établissements publics...).
 - ▶ 2012 : signature par le Premier Ministre du décret de création du Parc national des Calanques.
- ▶ [Consulter le site du Groupement d'Intérêt Public des Calanques.](#)

Les parcs nationaux français



Depuis la loi sur les parcs nationaux de 1960, 10 Parcs Nationaux ont été créés en métropole et dans les départements d'outre-mer :

- ▶ 1963 La Vanoise
- ▶ 1963 Port-Cros
- ▶ 1967 Les Pyrénées
- ▶ 1970 Les Cévennes
- ▶ 1973 Les Ecrins
- ▶ 1978 Le Mercantour
- ▶ 1989 La Guadeloupe
- ▶ 2007 La Guyane
- ▶ 2007 La Réunion
- ▶ 2012 Les Calanques

L'ensemble des 10 parcs nationaux comprennent plus de 2 567 000 ha de coeur terrestre et 49 770 ha de coeur marin.

- ▶ [Télécharger la brochure de présentation des parcs nationaux](#)
- ▶ [Consultez le site des Parcs Nationaux.](#)

Post-scriptum :

Conformément à l'esprit de la loi de 2006, le Parc national des Calanques est un établissement public créé et financé principalement par l'Etat. II

est organisé autour d'un conseil d'administration, instance de gouvernance locale composé des élus des collectivités concernées, de représentants d'associations de protection de l'environnement, d'usagers, de propriétaires, d'habitants, de socioprofessionnels, d'établissements publics, d'organismes scientifiques et de représentants de l'Etat.

Groupement d'Intérêt Public des Calanques - Parc d'Affaires Marseille Sud - Le Paradou Bât A4 - 13 009 MARSEILLE - Tél. : 04 91 72 65 73 - Fax : 04 91 73 23 99

[1] Remontée d'eaux froides généralement riches en matières nutritives.

[2] Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Diagnostic - Mai 2007 - Ville de Marseille.